



Circulaire 6050

du 03/02/2017

WBE – Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres du personnel ouvrier – Changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 28 février 2017

Mot-clé :

Personnel ouvrier-Changement d'affectation

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Aux Directeurs des Ecoles supérieures des arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Les organisations syndicales ;
- Le Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de
l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : WBE – Personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres du personnel ouvrier – Changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone

La présente circulaire concerne les membres du personnel ouvrier visés par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, gens de métier et de service des établissements d’enseignement organisé par la Communauté française, nommés à titre définitif et titulaires d’une fonction de recrutement **à horaire complet** (article 210) ou d’une fonction de promotion (article 225), qui souhaitent obtenir un changement d’affectation soit, dans un emploi vacant d’un autre établissement de la zone, soit, dans un emploi vacant dans un établissement d’une autre zone.

Toute information complémentaire relative au changement d’affectation peut être obtenue via la consultation du site internet WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT : [WBE](#) (cliquez sur sélectionner une page – changement d’affectation PO)

Vous trouverez en annexe le formulaire de demande de changement d’affectation. Ce formulaire doit être envoyé, par pli recommandé, pour **le 28 février 2017 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Bureau 3E347 - PO 2017
Changement d’affectation
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Le statut prévoit que la demande de changement d’affectation doit, en plus, être envoyée en copie au président de la Commission zonale ou de la Commission interzonale compétente. Dans un souci de simplification administrative, l’administration prendra en charge l’envoi d’une copie de chaque demande accompagnée des documents annexes au président de la Commission zonale concerné s’il s’agit d’une demande de changement d’affectation au sein de la même zone ou au président de la Commission interzonale lorsque la demande porte sur un changement d’affectation interzonal.

Conformément aux articles 210, 225 et 347 du décret du 12 mai 2004 précité, le membre du personnel ouvrier nommé à titre définitif dans un établissement relevant d’un des groupes repris ci-après ne peut solliciter un changement d’affectation **que vers un établissement appartenant au même groupe** :

1^{er} groupe : les établissements d’enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, les homes d’accueil et les centres psycho-médico-sociaux;

2^{ème} groupe : les établissements d’enseignement de promotion sociale ;

3^{ème} groupe : les Hautes Ecoles ;

4^{ème} groupe : les Ecoles supérieures des Arts ;

5^{ème} groupe : l’Institut supérieur d’Architecture; (sans objet en matière de changement d’affectation)

6^{ème} groupe : les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, le Centre d’autoformation et de formation continuée de l’enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l’enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

Les titulaires d'une fonction de sélection peuvent également solliciter un changement d'affectation mais **uniquement** dans la fonction de recrutement correspondant à leur fonction de nomination (le tableau de correspondance est repris sur le site www.wallonie-bruxelles-enseignement.be). (Article 341 du décret du 12 mai 2004 précité)

Les différents établissements sont répartis dans 10 zones. Les différentes zones ainsi que les différentes communes qui les composent sont énumérées à l'annexe 1. De même, l'annexe 2 liste les différents établissements de ces dix zones dans lesquels il existe des emplois vacants.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction de la Carrière au sujet du présent appel est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h : 02/413.20.29.

Une adresse e-mail est également à leur disposition : recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel concernés, le contenu de la présente.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE.

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017
ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA
ZONE**

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité: Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

Etablissement(s) dans lequel (lesquels) vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe
et nombre d'heures effectivement prestées dans ce ou ces établissement(s) :

.....
.....
.....

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017
ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN ETABLISSEMENT D'UNE AUTRE
ZONE**

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité: Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

Etablissement(s) dans lequel (lesquels) vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe
et nombre d'heures effectivement prestées dans ce ou ces établissement(s) :

.....
.....
.....

Zone (s) demandée (s).....

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017

ARTICLE 225 : FONCTIONS DE PROMOTION

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA
ZONE**

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité: Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

Etablissement(s) dans lequel (lesquels) vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe
et nombre d'heures effectivement prestées dans ce ou ces établissement(s) :

.....
.....
.....

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Signature

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017

ARTICLE 225 : FONCTIONS DE PROMOTION

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN ETABLISSEMENT D'UNE AUTRE
ZONE**

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité: Code postal

Tel : Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

Etablissement(s) dans lequel (lesquels) vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe
et nombre d'heures effectivement prestées dans ce ou ces établissement(s) :

.....
.....
.....

Zone (s) demandée (s).....

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Signature

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION FEVRIER 2017

Annexe 1

Les zones géographiques

Les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent.

1. La zone de Bruxelles composée des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.

2. La zone du Brabant Wallon composée des communes suivantes : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.

3. La zone de Huy-Waremme composée des communes suivantes : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.

4. La zone de Liège composée des communes suivantes : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.

5. La zone de Verviers composée des communes suivantes : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

6. La zone de Namur composée des communes suivantes : Andenne, Anhéé, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.

7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.

8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en- Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.

9. La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

10. La zone de Hainaut Sud composée des communes suivantes : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquennes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION FEVRIER 2017

Annexe 2

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL « JEAN ABSIL »	ETTERBEEK	AIDE-CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	IXELLES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	LAEKEN	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	KOEKELBERG	OPÉRATEUR/TRICE TECHNICIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL UCCLE 2	UCCLE	CUISINIÈR/ERE	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	LAEKEN	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL UCCLE 1	UCCLE	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL ALFRED VERWÉE	SCHAERBEEK	AIDE-CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL SERGE CREUZ	MOLENBEEK St JEAN	AIDE-CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL GATTI DE GAMOND	BRUXELLES	AIDE-CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	EVERE	1ER PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL "CROMMELYNCK"	WOLUWÉ-ST- PIERRE	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL "LEONARDO DA VINCI"	ANDERLECHT	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT	BRUXELLES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT	BRUXELLES	PREPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT	BRUXELLES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT	BRUXELLES	OUVRIER/ERE QUALIFIE	

4. Ecoles supérieures des Arts

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE	BRUXELLES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE	BRUXELLES	OPERATEUR/TRICE TECHNICIENNE	

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 2 : BRABANT WALLON

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BRAINE-L'ALLEUD	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	OTTIGNIES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	NIL SAINT VINCENT	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	TUBIZE-CENTRE	CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	RIXENSART- WAVRE	AIDE CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	RIXENSART- WAVRE	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	GENTINNES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	OTTIGNIES	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	NIL SAINT VINCENT	AIDE CUISINIER/ERE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	JODOIGNE	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BRAINE-L'ALLEUD	AIDE CUISINIER/ERE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 3 : HUY WAREMME

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	MARCHIN	AIDE CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	MARCHIN	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE « LES ORCHIDÉES »	HANNUT	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INTERNAT POUR JEUNES FILLES	HUY	AIDE CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE	HUY	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	HUY	AIDE CUISINIER/ÈRE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CAF	TIHANGE	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ(E)	
38 HEURES	CAF	TIHANGE	CUISINIER/ÈRE	

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 4 : LIEGE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	CHENEE	AIDE CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE « LIEUTENANT JACQUEMIN »	VISÉ	AIDE CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	CHENEE	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ETIENNE MEYLAERS	GRIVEGNEE	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	SAINT-NICOLAS	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ(E)	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	ESNEUX	OUVRIER/ÈRE QUALIFIÉ(E)	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	COINTE	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 5 : Verviers

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	MALMEDY	PREMIER CUISINIER/ERE-CHEF D'EQUIPE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL VERDI	VERVIERS	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	MALMEDY	AIDE CUISINIER/ÈRE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 6 : NAMUR

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	NAMUR	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	JEMEPPE-SUR- SAMBRE	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE HORTICOLE	GEMBLOUX	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	GEMBLOUX	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MOUSTIER-SUR- SAMBRE	AIDE CUISINIER/ERE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE	GEMBLOUX	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ	

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 7: LUXEMBOURG

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BASTOGNE	AIDE CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	VIRTON	CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	ARLON	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE « ETIENNE LENOIR »	ARLON	OUVRIER/ERE D'ENTRETIEN	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CDPA	WELLIN	CUISINIER/ÈRE	

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 8: WALLONIE-PICARDE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	HERSEAUX (MOUSCRON)	1 ^{ER} CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	MOUSCRON	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	LESSINES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	PERUWELZ	AIDE-CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL THOMAS EDISON	MOUSCRON	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ	
38 HEURES	INTERNAT - HOME D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	LESSINES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL THOMAS EDISON	MOUSCRON	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	MAISON DES ETUDIANTES	TOURNAI	OUVRIER/ÈRE QUALIFIÉ	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL THOMAS EDISON	MOUSCRON	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	ATH	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL THOMAS EDISON	MOUSCRON	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	ENGHIEN	OUVRIER D'ENTRETIEN	
38 HEURES	VAL ITMA	TOURNAI	OUVRIÈRE D'ENTRETIEN	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 9: Hainaut centre

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	LE ROEULX	AIDE-CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL JULES BORDET	SOIGNIES	AIDE-CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	MORLANWEZ	CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	MORLANWEZ	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	LA LOUVIERE	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN	AIDE-CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	LYCEE CHARLES PLISNIER	SAINT GHISLAIN	AIDE-CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	QUAREGNON	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	LE ROEULX	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	QUAREGNON	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ(E)	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL MONS I	MONS	OUVRIER/ÈRE QUALIFIÉ	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL MONS I	MONS	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	MORLANWELZ	AIDE-CUISINIÈRE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	LA LOUVIERE	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL MARGUERITE BERVOETS	MONS	1 ^{ER} PRÉPARATEUR/TRICE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	HAUTE ECOLE EN HAINAUT	MONS	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	HAUTE ECOLE EN HAINAUT	MONS	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	HAUTE ECOLE EN HAINAUT	MONS	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	HAUTE ECOLE EN HAINAUT	MONS	1 ^{ER} CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	HAUTE ECOLE EN HAINAUT	MONS	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ(E)	

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	FRAMERIES	OPÉRATEUR TECHNICIEN	
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	FRAMERIES	OUVRIER/ÈRE QUALIFIÉ	
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	FRAMERIES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ(E)	

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 10: Hainaut sud

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL PIERRE PAULUS	CHATELET	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN QUALIFIÉ(E)	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	GILLY	CUISINIER/ÈRE	
38 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE	TRAZEGNIES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL JOURDAN	FLEURUS	AIDE CUISINER/ÈRE	
38 HEURES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	ANDERLUES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL LES MARLAIRES	GOSELIES	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	GILLY	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL RENE MAGRITTE	CHATELET	OUVRIER/ÈRE D'ENTRETIEN	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Hautes écoles

NEANT

4. Ecoles supérieures des Arts

NEANT

5. Centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, le Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française et les Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

NEANT

Date :

Signature :